

*Nicola Gianinazzi*

Actualités de la Suisse italienne



**à jour!**

**Psychotherapie-Berufsentwicklung**

10. Jahrgang, Nr. 2, 2024, Seite 40–40

DOI: 10.30820/2504-5199-2024-2-40

Psychosozial-Verlag

# Impressum | Mentions légales

## à jour! – Psychotherapie-Berufsentwicklung

eISSN 2504-5202

10. Jahrgang Heft 2 / 2024, Nr. 20

<https://doi.org/10.30820/2504-5199-2024-2>

### Herausgeber

Assoziation Schweizer Psychotherapeutinnen und Psychotherapeuten ASP

Riedtlistr. 8 | 8006 Zürich | Tel.: 043 268 93 00 | [www.psychotherapie.ch](http://www.psychotherapie.ch)

Die Zeitschrift à jour! Psychotherapie-Berufsentwicklung ist ein Informationsorgan der ASP. Gleichzeitig versteht sie sich als Forum ihrer Mitglieder, in dem auch Meinungen geäußert werden, die unabhängig von der Meinung des Vorstandes und der Redaktion sind.

### Redaktion

Peter Schulthess | Redaktionsleitung

[peter.schulthess@psychotherapie.ch](mailto:peter.schulthess@psychotherapie.ch) | Tel.: 076 559 19 20

Christiane Stieglitz | [christiane.stieglitz@psychotherapie.ch](mailto:christiane.stieglitz@psychotherapie.ch)

Nathalie Jung | [nathalie.jung@psychotherapie.ch](mailto:nathalie.jung@psychotherapie.ch)

Sandra Feroletto | [sandra.feroletto@psychotherapie.ch](mailto:sandra.feroletto@psychotherapie.ch)

### Redaktionsschluss

1. März für Juni-Heft | 15. September für Dezember-Heft

### Verlag

Psychosozial-Verlag GmbH & Co. KG

Walltorstr. 10 | D-35390 Gießen | Tel.: +49 641 96 99 78 26

[www.psychosozial-verlag.de](http://www.psychosozial-verlag.de) | [info@psychosozial-verlag.de](mailto:info@psychosozial-verlag.de)

### Anzeigen

Anfragen zu Anzeigen richten Sie bitte an den Verlag ([anzeigen@psychosozial-verlag.de](mailto:anzeigen@psychosozial-verlag.de)) oder die Geschäftsstelle der ASP ([asp@psychotherapie.ch](mailto:asp@psychotherapie.ch)).

Es gelten die Preise der auf [www.psychosozial-verlag.de](http://www.psychosozial-verlag.de) einsehbaren Mediadaten.

ASP-Mitglieder wenden sich bitte direkt an die Geschäftsstelle der ASP.

### Titelbild

© iStock by Getty Images/RapidEye

Alle Abbildungen ohne Copyrightnennung direkt beim Bild: © ASP

Die Zeitschrift à jour! Psychotherapie-Berufsentwicklung ist online einsehbar:

[www.a-jour-asp.ch](http://www.a-jour-asp.ch)



Die Beiträge dieser Zeitschrift sind unter der Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivs 3.0 DE Lizenz lizenziert. Diese Lizenz erlaubt die private Nutzung und unveränderte Weitergabe, verbietet jedoch die Bearbeitung und kommerzielle Nutzung. Weitere Informationen finden Sie unter: [creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/de](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/de)

## à jour! – Evolution de la profession de psychothérapeute

eISSN 2504-5202

10. tome numéro 2 / 2024, 20

<https://doi.org/10.30820/2504-5199-2024-2>

### Editeur

Association Suisse des Psychothérapeutes ASP

Riedtlistr. 8 | 8006 Zürich | Tel.: 043 268 93 00 | [www.psychotherapie.ch](http://www.psychotherapie.ch)

La revue à jour! Évolution de la profession du psychothérapeute est un organe d'information de l'ASP. En plus, c'est un forum dans lequel on exprime des avis qui sont indépendants de l'avis du comité et de la rédaction.

### Rédaction

Peter Schulthess | Directeur de rédaction

[peter.schulthess@psychotherapie.ch](mailto:peter.schulthess@psychotherapie.ch) | Tel.: 076 559 19 20

Christiane Stieglitz | [christiane.stieglitz@psychotherapie.ch](mailto:christiane.stieglitz@psychotherapie.ch)

Nathalie Jung | [nathalie.jung@psychotherapie.ch](mailto:nathalie.jung@psychotherapie.ch)

Sandra Feroletto | [sandra.feroletto@psychotherapie.ch](mailto:sandra.feroletto@psychotherapie.ch)

### Date de rédaction finale

1er mars pour juin | 15 septembre pour décembre

### L'éditeur

Psychosozial-Verlag GmbH & Co. KG

Walltorstr. 10 | D-35390 Gießen | Tel.: +49 641 96 99 78 26

[www.psychosozial-verlag.de](http://www.psychosozial-verlag.de) | [info@psychosozial-verlag.de](mailto:info@psychosozial-verlag.de)

### Annonces

Veuillez adresser vos demandes de renseignements sur les annonces à l'éditeur ([anzeigen@psychosozial-verlag.de](mailto:anzeigen@psychosozial-verlag.de)) ou au bureau de l'ASP ([asp@psychotherapie.ch](mailto:asp@psychotherapie.ch)).

Les prix valables sont ceux publiés dans les données médiatiques sur

[www.psychosozial-verlag.de](http://www.psychosozial-verlag.de).

Les membres ASP sont priés de s'adresser directement à la rédaction.

### Couverture

© iStock by Getty Images/RapidEye

Toutes les illustrations sans mention de copyright directement auprès de l'image : © ASP

La revue à jour! Psychothérapie-Développement professionnel est

consultable en ligne : [www.a-jour-asp.ch](http://www.a-jour-asp.ch)



Les articles de cette revue sont disponibles sous la licence Creative Commons 3.0 DE en respectant la paternité des contenus – pas d'utilisation commerciale – sans œuvre dérivée. Cette licence autorise l'utilisation privée et la transmission sans modification, interdit cependant le traitement et l'utilisation commerciale. Veuillez trouver de plus amples informations sous : [creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/de](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/de)

# Actualités de la Suisse italienne

Nicola Gianinazzi



Comme nous en avons l'habitude depuis quelques années, l'année 2024 a toujours commencé par le modèle d'ordonnancement et ses conséquences à plusieurs niveaux, qui sont au centre de notre attention. Ces derniers mois, notre membre collectif, le Group Research Institute, a également achevé les préparatifs de sa réaccréditation, et nous avons pu le suivre dans cette deuxième voie exigeante. En revanche, je peux dire de la PsyKo que la présence de deux Tessinois dans ses rangs met particulièrement en valeur la Suisse italienne et ses problèmes particuliers, il suffit de penser que notre seule région a connu quelque 600 distinctions en 10 ans. On pourrait aussi dire que les deux membres tessinois de la commission apportent deux âmes à la psychothérapie : l'une représente le canton, l'autre la sphère privée des professionnels et des institutions de formation, sans vouloir bien sûr réduire l'une à l'autre.

Mon nouveau rôle apporte aussi de nouvelles impulsions en ce qui concerne les relations non seulement avec l'institut de formation auquel j'appartiens, mais aussi avec la réalité de la Charte liée à l'ASP : ce savoir suisse-italien et national sur les petits instituts privés de formation continue – ajouté à celui de mes collègues dispersés sur tout le territoire – pourra apporter une contribution particulière à la Commission fédérale.

## Au-delà des frontières

La Cour suprême a définitivement acquitté son collègue italien Claudio Foti :

[https://www.ansa.it/amp/sito/notizie/cronaca/2024/04/10/bibbiano-claudio-foti-assolto-anche-in-cassazione\\_827f1438-f50d-4c1e-9ab2-fb1b4d2957f0.html](https://www.ansa.it/amp/sito/notizie/cronaca/2024/04/10/bibbiano-claudio-foti-assolto-anche-in-cassazione_827f1438-f50d-4c1e-9ab2-fb1b4d2957f0.html)

Cette décision de la plus haute instance juridique italienne est donc définitive et d'une importance capitale pour notre profession, de plus en plus souvent exposée à de fausses accusations ou au centre de complots de toutes sortes. Ce qui est également frappant dans cette affaire qui dure depuis plusieurs années, c'est l'attitude trop prudente des associations professionnelles qui n'ont pas su anticiper les conséquences désastreuses pour notre profession : Si l'écouter était rendu responsable du contenu de la relation thérapeutique, notre travail ne serait plus possible et la subjectivité de notre vie et de celle de nos patients, ainsi que l'indépendance des professionnels que nous sommes, ne seraient plus garanties.

Enfin – dans le cas concret – l'autonomie du ou de la thérapeute avec lui-même ou elle-même et ses patients doit également être protégée : La recherche et l'innovation ainsi que la liberté et la créativité professionnelles doivent rester possibles, même dans le cadre de la rigueur scientifique et des contrôles de qualité correspondants. Tout cela peut inciter, en Suisse aussi, à une réflexion critique fructueuse sur la LPP et sa mise en œuvre et – ce qui n'est pas le moins important – sur la relation totalement nouvelle entre notre profession, la LAMal et les systèmes de qualité envisagés.

Nicola Gianinazzi est membre du comité et délégué de la Suisse italienne.

© Adobe / CrazyJuke

